Consort NT
People for Innovation

Adhésion au pacte mondial de l'ONU

Communication de Progrès - Mai 2018

1. INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe CONSORT NT est une Entreprise de Services du Numérique de 2350 collaborateurs (*) spécialisée dans les technologies de la communication et de l'information, opérateur ainsi qu'intégrateur d'infrastructures et de solutions.

Depuis le 18 juin 2004, sous l'impulsion de son Président Jason GUEZ, le Groupe adhère au Pacte Mondial des Nations Unies. La « Communication de Progrès » traduit chaque année, au travers de retours factuels voire quantifiés, nos actions et leurs résultantes au regard des engagements pris.

Dans un contexte de recherche constante d'équilibre économique ainsi que de croissance rentable et durable, la Direction Générale du Groupe Consort NT souhaite que l'entreprise demeure également respectueuse:

- des femmes et des hommes qu'elle emploie,
- des attentes de ses clients,
- des lois qui encadrent ses activités,
- de son environnement.

Nous rendons compte ici de nos actions sur les 4 catégories du Pacte de l'ONU (Droit de l'homme, Droit du Travail, Environnement, Lutte Contre la Corruption). L'ensemble des mesures mises en place constitue en effet, pour la Direction Générale du Groupe, un socle d'égale importance.

En 2017, certains points qui nous tiennent particulièrement à cœur ont marqué l'engagement de Consort NT :

- Assurer une continuité des résultats traduisant les efforts que nous engageons envers l'emploi des séniors ainsi que de la mise en place de mesures envers les plus juniors,
- Favoriser et développer la diversité au sein de nos équipes,
- Accompagner, favoriser, développer l'engagement citoyen de nos collaborateurs,
- Mettre l'accent sur les développements de nos offres dans les domaines de la maintenance prédictive et de la mobilité, impactant de façon significative la santé et le bien-être des citoyens mais aussi source de mise en place de solutions et organisations limitant les déplacements.

Par ailleurs, il me parait important de souligner que le déploiement de notre code de conduite (Loi Sapin II), ainsi que la réalisation du projet Hand in Cap (via Cabinet Pidiem) constitueront, en 2018, des points importants d'attention pour l'ensemble de la Direction Générale du Groupe Consort NT.

En qualité de Directeur Général du Groupe Consort NT, je réitère notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies pour l'année 2018, et m'engage à faire poursuivre et à améliorer ces actions sur le long terme.

Elie COHEN
Directeur Général

(*) Données consolidées Groupe pro forma suite à 2 acquisitions en décembre 2016 dont l'intégration sera gérée courant 2017

2. Droits de l'Homme

2.1. En matière de respect des droits de l'homme, pour répondre aux Principes :
N° 1 : Contribuer à la protection des droits de l'homme et respecter ces droits ;
N° 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

○ Maintien dans l'emploi des salariés de 50 ans et plus

L'indicateur annuel défini pour suivre ces objectifs est suivi de façon continue :

- Effectifs de la société de 50 ans et plus au 31/12 /2017 :
  Ils restent supérieurs à la cible des 3% (6,3 % à fin 2017).

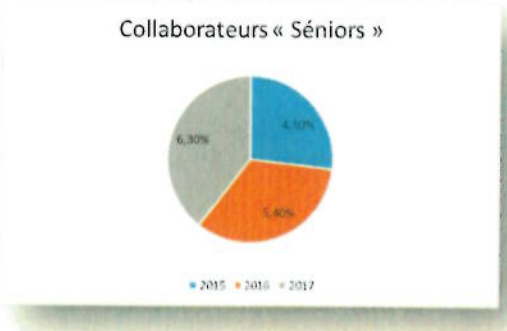

○ Développement des compétences, des qualifications et accès à la formation

L'année 2017 a été marquée par un maintien de notre effort de formation.

En 2016 : 1 455 jours, soit 0,93 jour par collaborateur (*) Et 2,03% de la masse salariale.
En 2017 : 1 679 jours, soit 0,93 jour par collaborateur (*) Et 2,03% de la masse salariale.
Les prévisions de 2018, indiquent : 1 641 jours, soit 0,94 jour par collaborateur (*) Et 2,03% de la masse salariale.
(*) Données Consort France

3. NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3.1. En matière de respect du Droit du travail, pour répondre au Principe : N° 6 : Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

○ Embauche de jeunes salariés en CDI

Le taux d'embauche de jeunes salariés en CDI sur le nombre total d'embauches

○ Stages et alternances

Depuis 2016, le Groupe Consort NT a renforcé son effort dans le développement de l'alternance au sein des départements qui peuvent se prêter à ce type de poste, ne reposant pas sur une prestation individualisée en très forte exposition client (soit environ 50% de nos activités). Ceci s'est traduit par une augmentation significative du nombre d'alternants accueillis chez Consort France et plus globalement au niveau du Groupe : augmentation de 58 % par rapport à 2016 pour Consort France.
Pour 2018, Consort NT fait le choix de continuer la mise en place de cette politique. Nous prévoyons ainsi une augmentation de plus de 20% du nombre d'alternants pour Consort France.

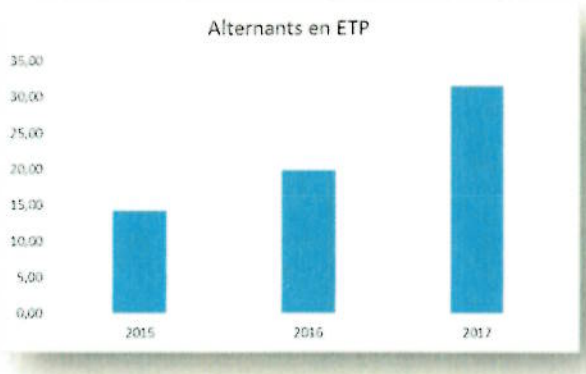

○ Modalités d'intégration, de formation et d'accompagnement des jeunes et des populations défavorisées

50 tuteurs ou maitres d'apprentissage actifs depuis 2016. En 2017, 16 nouveaux tuteurs ont été formés auprès d'organismes certifiés.

En 2016, le Groupe Consort NT s'est engagé auprès de 8 jeunes en reconversion professionnelle à les embaucher en tant qu'ingénieurs d'affaires suite à leur formation au sein de la FITEC. Leur intégration s'est effectuée fin mars 2017 suite à 12 jours de formation spécifique autour des processus et des offres du Groupe.
A fin 2017, les 8 collaborateurs sont en poste définitif.

En 2017, 2 campagnes d'intégrations de POEI ont été réalisées : 16 profils de techniciens support et 12 profils d'ingénieurs de production ont été intégrés en 2018.

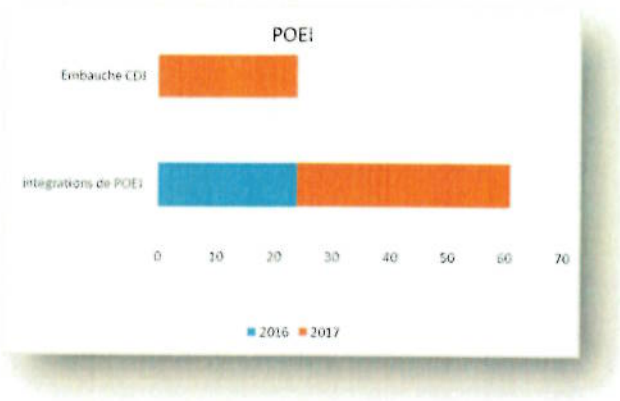

○ Le Groupe Consort NT et la diversité

Pour le Groupe Consort NT, s'engager dans une politique de diversité, c'est favoriser le pluralisme et chercher à refléter la diversité. L'entreprise veille à respecter le principe de non-discrimination culturelle, ethnique, sociale ou d'âge, au sein de ses différents processus.

Nous respectons et cherchons à promouvoir l'application de ce principe de non-discrimination sous toutes ses formes, que ce soit à l'embauche, lors de l'accès à la formation, lors de l'avancement ou de la promotion de collaborateurs.

Nos équilibres d'embauche témoignent de notre attention à ce respect, notamment en ce qui concerne les populations seniors mais également les populations fragilisées.

Ainsi, en 2017, sur 811 embauches, les taux suivants témoignent de l'effort d'accroitre la mixité dans la pyramide des âges et de l'intégration dans notre culture et nos pratiques de ce respect :

19 % de femmes (Soit +1% 2016)

46 % de moins de 30 ans

9 % de plus de 45 ans (Soit +2% 2016)

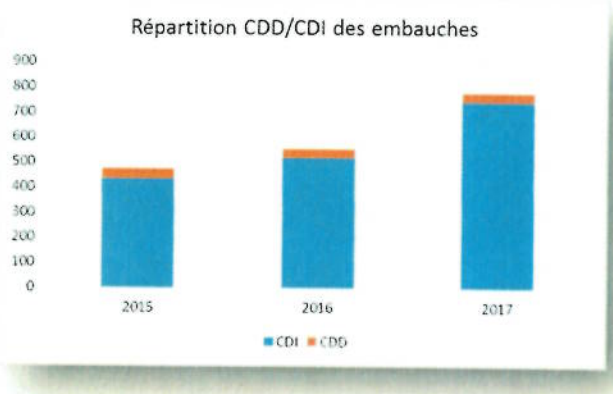

Sur la région Ile de France, par exemple, Consort France cherche à favoriser l'accessibilité de ses emplois à des origines de population différentes. La répartition des bureaux non seulement dans l'ouest parisien mais aussi dans le nord-est facilite l'accessibilité des centres de service du Groupe à un panel large de population.

Effectifs 2017 - Répartition par département en Ile de France (lieu d'habitation)
Embauchés 2017 - Répartition par département en Ile de France (lieu d'habitation)

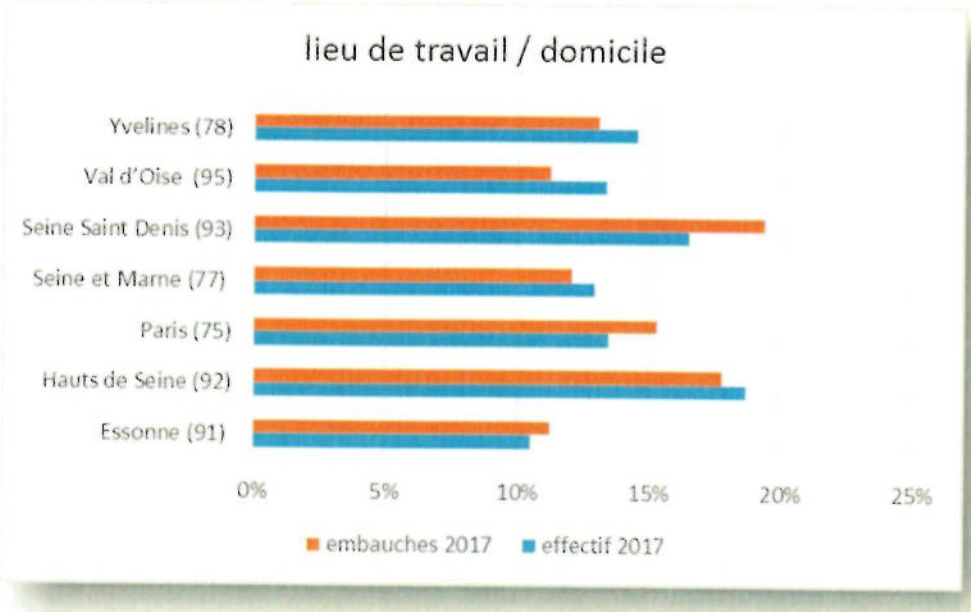

3.2. En matière de respect du Droit du travail, pour répondre au Principe : N° 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Le Groupe Consort NT, attaché à la qualité et réalité du dialogue social, fait évoluer en permanence ses accords et assure scrupuleusement le suivi de leur mise en œuvre. Outre les NAO, les points suivants ont donc évolués en 2017 :

Accord relatif à la journée de solidarité pour 2016, renouvelé en 2017.

Par ailleurs, Consort France comptait à fin 2017, 7 délégués syndicaux représentant les syndicats suivants : CGT, CFDT, SICSTI-CFTC, CFE-CGC.

3.3. Politique sociale :

Le développement de la politique sociale, largement appuyée par la qualité du dialogue social mise en place avec l'ensemble des instances représentatives du personnel, a permis la mise en place ou la continuité des principes suivants :

○ Commission sociale :

Versement exceptionnel destiné au financement d'actions de secours aux salariés gérées et mises en place par le CE Consort France (« Caisse sociale »)

(Allocation versée au CE dans le cadre d' « aides exceptionnelles » pour le financement de mesures d'ordre social, ceci dans le cadre d'actions de secours aux salariés)
A l'occasion de la négociation annuelle pour l'année 2013, la Direction de Consort France a alloué au Comité d'Entreprise, à titre exceptionnel et expérimental, et uniquement pour l'année 2013, une somme de 20.000 euros dans le cadre d' « aides exceptionnelles ». Il est à préciser que le versement de ce montant de 20.000 euros doit strictement et exclusivement être affecté au financement de mesures d'ordre social dans le cadre d'actions de secours aux salariés, dont le Comité d'Entreprise a ultérieurement déterminé les modalités.
Lors des négociations annuelles obligatoires 2018, le dispositif a été expressément reconduit, pour une durée limitée à un exercice civil à chaque fois, et pour un montant variable décidé par la Direction après analyse des données transmises par la commission sociale du Comité d'entreprise.
Sensible à la situation particulièrement difficile à laquelle est confronté un certain nombre de collaborateurs pour des raisons d'ordre personnel et au regard du bilan relatif à l'utilisation de la « Caisse sociale ». Pour l'année 2018, et au regard du bilan relatif à l'utilisation de la « caisse sociale » sur l'exercice 2017, la Direction alloue de nouveau la somme de 40 000 euros au Comité d'entreprise, dans les mêmes conditions et pour l'utilisation précédemment définie, à savoir l'attribution d'aides exceptionnelles strictement et exclusivement destinées au financement de mesures d'ordre social dans le cadre d'actions de secours aux salariés.

○ Dispositif légal « solidarité entre collègues » :

Dans le cadre de la NAO 2016, La Direction a été sensible à l'objectif de la revendication proposée par la CFTC et a souhaité favoriser la solidarité entre collègues dans le cadre du don légal de jours, notamment en effectuant un abondement sur la base du nombre total de jours de repos/congés donnés à un salarié bénéficiaire (sous réserve du respect des conditions légales) comme suit :

Cette mesure est entrée en application en juin 2016, toujours en vigueur.

- Si le collaborateur bénéficiaire reçoit entre 0 et 4 jours cumulés : il n'y aura pas d'abondement
- Si le collaborateur bénéficiaire reçoit entre 5 et 9 jours cumulés : l'entreprise lui permettra de bénéficier de 2 jours d'absence autorisée supplémentaires, avec maintien de salaire (soit un abondement de 2 jours)
- Si le collaborateur bénéficiaire reçoit 10 jours cumulés ou plus : l'entreprise lui permettra de bénéficier de 3 jours d'absence autorisée supplémentaires, avec maintien de salaire (soit un abondement de 3 jours).

Le dispositif pourra être étendu à la situation du salarié dont le conjoint est gravement malade, dans des conditions qui seront définies ultérieurement par la Direction.

En 2016, aucune demande d'abondement n'a été faite à la direction des ressources humaines. Le Groupe Consort NT s'engage pour 2017 à communiquer spécifiquement sur ce sujet pour en favoriser l'application.

○ Versement par l'employeur d'un budget complémentaire exceptionnel destiné au cofinancement des prestations Noël 2018 pour les enfants de salariés Consort France

La Direction a décidé, à titre exceptionnel et pour l'année 2018, de verser une somme de 20 000 euros, étant précisé que la Direction souhaite que cette somme soit affectée au financement des prestations Noël pour les enfants d'ayant droits de salariés de Consort France, pour 2018 (période de Noël 2018), comprenant notamment le financement des événements de Noël 2018 organisés à Paris et en « région ».

○ Reconduction du financement par l'employeur d'actions en faveur du « bien-être au travail »

Suite aux enquêtes Next/RPS qu'elle a initiées en 2015 et aux revendications syndicales présentées l'année précédente, la Direction a été sensibilisée sur la nécessité de mettre en place des mesures en faveur du bien-être des salariés au travail et avait consenti à mobiliser, pour l'année 2017, un budget spécifique destiné à financer des actions en faveur du bien-être au travail2.
Dans le cadre des négociations annuelles pour 2018, l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise a demandé la reconduction de cette mesure et également l'augmentation de ce budget.
La Direction, convaincue des effets positifs de mesures en faveur du bien-être des salariés au travail, a accepté cette demande, au regard notamment de l'objectif de développer l'offre en régions et la renforcer en centres de services.
L'ensemble des organisations syndicales participe à hauteur de 2000 €, portant le montant total à 49 000 € TTC

4. ENVIRONNEMENT

4.1. En matière de respect de l'environnement, pour répondre aux Principes, les entreprises sont invitées à :
N°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;
N°8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

○ Déploiement des outils collaboratifs (Office 365)

Ces outils sont destinés à l'ensemble du personnel et notamment aux fonctions centrales et aux collaborateurs ayant un besoin régulier d'interface entre contextes de travail ou avec le siège. L'objectif est de favoriser le travail collaboratif à distance, impactant le nombre et la fréquence des déplacements de nos collaborateurs.
Le projet « Office 365 » (version en ligne des outils de communication et de collaboration) est déployé. Désormais, tous les collaborateurs du Groupe peuvent avoir :

- Un accès à la messagerie, aux contacts, aux calendriers et aux documents depuis n'importe quel lieu, dans la limite de leurs droits de consultation.
- Une collaboration simple et sécurisée avec les collègues et partenaires.
- Une solution complète incluant les applications bureautiques, des solutions de communication et de collaboration (RSE, messagerie électronique, messagerie instantanée, conférence audio/vidéo, portails intranet et extranet).

Ces solutions induisent une révolution des modes de travail, limitant les déplacements et favorisant le travail à distance. Les taux d'utilisation des solutions de communication à distance (Lync notamment) sont en croissance permanente :

En 2017, l'ensemble des collaborateurs – qu'ils soient dans les locaux de l'entreprise ou chez les clients - ont un compte Office 365.
Le taux d'utilisateurs actifs / collaborateurs inscrits = 98,26 % en 2017 .

Un projet de RSE grâce au réseau social d'entreprise Yammer a ainsi pu être déployé depuis décembre 2016 au sein des filiales du Groupe Consort NT éligibles. Ce projet permet de faciliter les principes de collaboration et de réduire ainsi l'isolement de collaborateurs en mission chez certains de nos clients, sans collaboration quotidienne avec d'autres salariés du Groupe Consort NT. Facilitant l'échange, il permet de plus de réduire les déplacements et donc l'impact sur l'environnement.

○ Digitalisation des bulletins de paie

Toujours dans le but de réduire l'impact sur l'environnement grâce à la dématérialisation des documents, Consort France a mis en place la digitalisation de ses fiches de paie, accessible à l'ensemble de ses salariés volontaires. En complément et afin de favoriser l'adhésion à cette approche de dématérialisation des documents papier, Consort France propose à chacun de ses salariés volontaires la mise en place un coffre-fort numérique personnel, hébergé et géré par la société Digiposte. Cette approche a été déployée en juillet 2016.

A fin 2017, 1270 collaborateurs ont adhérés à la démarche soit 62% d'adhésion et donc une progression de 28 % par rapport à 2016.

○ Plan de déplacement entreprise (Loi PDE 2017) =>abonnement annuel de location de vélos

▪ Prise en charge d'abonnement annuel de location de vélos (services publics)

La Direction, consciente de l'impact bénéfique d'une utilisation du vélo pour les trajets domicile/lieu de travail, du point de vue de la santé des salariés et de l'environnement ; a souhaité décider de prendra en charge 100% de l'abonnement annuel de services publics de location de vélos (notamment Velib, Velô...).
Cet avantage est cumulable avec la prise en charge par la Société des titres d'abonnement en transport en commun à hauteur de 50%, dès lors que les deux abonnements sont nécessaires pour accomplir le trajet du domicile vers le lieu de travail et inversement.
Cette mesure est applicable depuis le 2 janvier 2018.

4.2. En matière de respect de l'environnement, pour répondre aux Principes, les entreprises sont invitées à :
N°9 : À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Depuis 2010, le Groupe Consort NT appuie sa stratégie par une recherche d'innovation par l'usage.
Cette stratégie et la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale ont trouvé une forte convergence au travers du développement de l'offre de « Télémédecine », puis, aujourd'hui plus largement, au travers du développement de nos activités autour de la e-santé, de l'internet des objets, de la digitalisation des services et de l'informatique prédictive ainsi que des solutions de mobilité.

○ Les engagements du Groupe Consort NT autour de la santé

Soucieux de l'exploitation des évolutions technologiques (IoT, Big Data) au service de la société, de la santé, du bien-être et de l'environnement, nous soutenons des start-ups dans le domaine de la santé au sein de l'incubateur de la technopole Castres-Mazamet.

Nous accompagnons également la réflexion des mutuelles sur l'utilisation des objets connectés et de la donnée dans le cadre d'évolutions de service tant en accompagnement et gestion des risques que sur des réflexions en rupture de leurs produits et services intégrant notamment une part croissante de mode préventif.

C'est en s'appuyant sur des initiatives innovantes, en favorisant le déploiement du traitement de la donnée notamment, que Le Groupe Consort NT entend continuer à développer sa démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Les autres offres du Groupe Consort NT, avec un impact sur l'environnement

Les technologies maitrisées telles qu'IoT, Big Data, Mobilité au cœur des axes de développement et d'investissement du Groupe Consort NT, et notre réseau de partenariats mis en place (ThingWorx, Sigfox entre autre), nous autorisent à accompagner, à susciter des réflexions ou des offres autour de domaines avec un impact environnemental :

- Digitalisation
  - Consort NT a investi plus de 4,5M€ en 2017 dans la digitalisation des fonctions de support téléphonique.
    Cette approche permet de favoriser l'utilisation des postes de travail, rendant accessibles en 24/24 et 7/7 l'accès à l'information et la résolution de problèmes. Elle accompagne la mobilité des salariés, favorise le télétravail et par là même diminue de façon indirecte l'impact carbone des déplacements évités. La commercialisation de la solution du Groupe Consort NT (marque Poppins) sous forme de modules autonomes ou packagés s'est engagée courant 2016.
    Le Groupe Consort NT compte aujourd'hui 3 clients utilisant tout ou partie de cette solution. Celle-ci sera déployée courant 2017 sur à minima 2 nouveaux environnements. Ceux sont quelques 100 000 utilisateurs qui accèdent à nos applications ou modules applicatifs à fin 2017.

  - Le Groupe accompagne de même, par exemple, les projets de digitalisation de mis en place par l'état français mais également au Japon, Irlande ou en Angleterre en apportant une solution digitale à la numérisation des signatures et photos d'identité. Cette approche, en fort développement, permet outre la limitation des déplacements en autorisant les transactions par internet, la limitation des impressions papier et donc des consommations papier, utilisation d'encre et autres produits toxiques de fixation.

- Développement des modèles prédictifs, notamment appliqués à la maintenance
  - S'appuyant sur des technologies Big Data, ces approches permettent de développer des logiques de maintenance préventive ou curative affinées en fonction des utilisations et conditions réelles machines, limitant les déplacements et opérations à des champs avec un impact réel. Ces orientations, au cœur de notre stratégie de développement, seront encore favorisées par l'acquisition à fin 2016 du Groupe ESTIA, cabinet de conseil leader en data intelligence & analytics, dont les compétences nous permettront de mener encore plus loin ces modélisations.
  - Par ailleurs, Consort France a, par exemple, développé une application permettant le suivi en temps réel de l'état d'un champ et donc le développement d'une approche beaucoup plus précise des moyens à mobiliser en termes d'irrigation, d'enrichissement des sols, avec un impact direct sur l'environnement et l'utilisation non abusive de nos ressources naturelles.
  - Un projet de Map-Matching a été également été développé permettant une accélération des transferts de données et l'actualisation en temps réel des éléments de positionnement GPS afin de limiter les risques d'embouteillage, vecteurs de pollution.

- Accompagnement du développement des applications mobiles
  - En favorisant le développement d'applications mobiles telles que reporting, accès à l'information, digitalisation de processus ou autour de certains processus..., le Groupe Consort NT favorise la mise en place de schémas organisationnels limitant le nombre de déplacements. C'est ainsi, par exemple, que le Groupe Consort NT a développé une application de gestion des mouvements

Caristes le long de chaine de montage automobile, permettant une optimisation de leur circuit de circulation, limitant :

- les aller / retour non productifs
- les ruptures de chaine imposant des redémarrages consommateurs d'énergie.

- L'impact global sera variable en fonction des applications commercialisées et mises en œuvre et des orientations organisationnelles choisies par les clients du Groupe Consort NT.

Par ailleurs, le Groupe Consort NT renforce ses activités Infrastructure au travers de partenariat avec un acteur important du Cloud Outscale. Ce partenariat a été choisi pour répondre aux enjeux de sécurité de la donnée personnelle au cœur des problématiques RGPD. Ce partenariat est une façon pour Consort NT de servir ses engagements de sécurisation de ses activités informatiques et respect des enjeux de sécurité.

5. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

5.1. En matière de respect de lutte contre la corruption, pour répondre au Principe N° 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

En 2017, le Groupe Consort NT a décidé de s'engager dans une démarche « COMPLIANCE », en traitant des sujets conflits d'intérêts, corruption et entente.
Notamment en répondant aux exigences de la loi Sapin II n°2016-1691 du 9 décembre 2016
Les actions suivantes ont été engagées :

- Rédaction d'un Code de Conduite
- Procédure d'évaluation des tiers
- Mise en place d'un dispositif d'alerte (boite email spécifique) auprès de la Direction Ethique du Groupe Consort NT.
- Création en crowdfunding avec la Société DAESIGN d'un serious game pour former, sensibiliser et évaluer la connaissance des règles en matière de lutte contre la corruption des cadres et collaborateurs exposés.